AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

D L P - 4 - 8 - 70 074164

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION CHAMPAGNE
(ARDENNES, AUBE, HAUTE-MARNE, MARNE)
Ville Blanche - 62, Rte Nationale - La Neuvillette, 51-REIMS - Tél. 47.22.87 47.13.82

ABONNEMENT ANNUEL : 25 F
C.C.P. CHALONS-sur-MARNE 2.800.67 W
Régisseur de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture à Châlons-sur-Marne

SUPPLEMENT N° 3 AU BULLETIN N° 118 de JUILLET 1970 30 juillet/N° 23

V I G N E

AVERTISSEMENTS.-

Mildiou : Les récentes pluies orageuses justifient l'application d'un nouveau traitement. Celà est encore plus vrai dans toutes les parcelles touchées par la grêle quelle que soit l'importance des dégâts.

Vers de la grappe : L'adjonction d'un insecticide à la bouillie antimildiou est recommandée dans tous les vignobles habituellement contaminés par ce parasite.

INFORMATIONS.-

Oïdium : Il faut rester vigilant vis à vis de ce champignon qui reste capable d'occasionner des dégâts jusqu'à l'approche de la maturité.

Cochenilles : Le traitement visant les vers de la grappe est également efficace contre les cochenilles.

Vers gris : Ceux-ci sont anormalement nombreux dans divers crus au point de justifier parfois un traitement spécifique à base de produits tels que le trichlorfon (Dipterex) ou le lindane ainsi d'ailleurs que le recommande un récent communiqué de presse du C.I.V.C.

GRANDE CULTURE

AVERTISSEMENT.-

Mildiou de la Pomme de terre :

La maladie, qui avait perdu de sa virulence au cours des périodes chaudes de la première quinzaine de juillet, redevient très active.

Une nouvelle application fongicide devra être réalisée dès réception sur toutes les cultures à arracher ou à défaner après le 8 août.

Renouveler également le traitement conseillé sur variétés féculières.

;.../....

P 327

Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE - Directeur-Gérant L. BOUYX

INFORMATIONS.-

Dégâts de noctuelles sur betteraves :

Des dégâts, localisés mais parfois sérieux, sont constatés sur betteraves. Une intervention ne se justifie qu'en présence de chenilles petites ou moyennes (1 à 3 cm) susceptibles d'accroître les dommages pendant un certain temps.

Les insecticides classiques sont à employer à dose forte .

Les meilleurs résultats sont obtenus par utilisation d'appâts insecticides épandus à 30 kg/hectare (spécialités du commerce ou appâts préparés avec du son additionné d'insecticide - son à 2% d'aldrine par exemple).

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

R. PARIS

A. GODIN

l'Inspecteur de la Circonscription Phytosanitaire "CHAMPAGNE"

J. DELATTRE.